Restauration d'une tourbière par coupe et export de bois planté par la technique du câble-mât

Loire nature
Centre de Ressources

RETOURS D'EXPÉRIENCES

RESTAURATION

SUPERFICIE
1,8 ha

DATE DE RÉALISATION
16-28 février 2015

LOCALISATION DE L'EXPÉRIENCE
Région Nouvelle Aquitaine
Département de la Creuse
Commune de Gentioux-Pigerolles

TYPE DE MILIEU CONCERNÉ PAR L'ACTION
Toubières

ENJEU ASSOCIÉ À CETTE EXPÉRIENCE
Préservation des habitats remarquables

1 Présentation générale

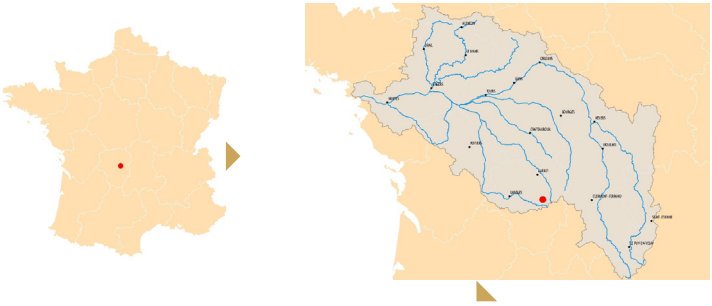

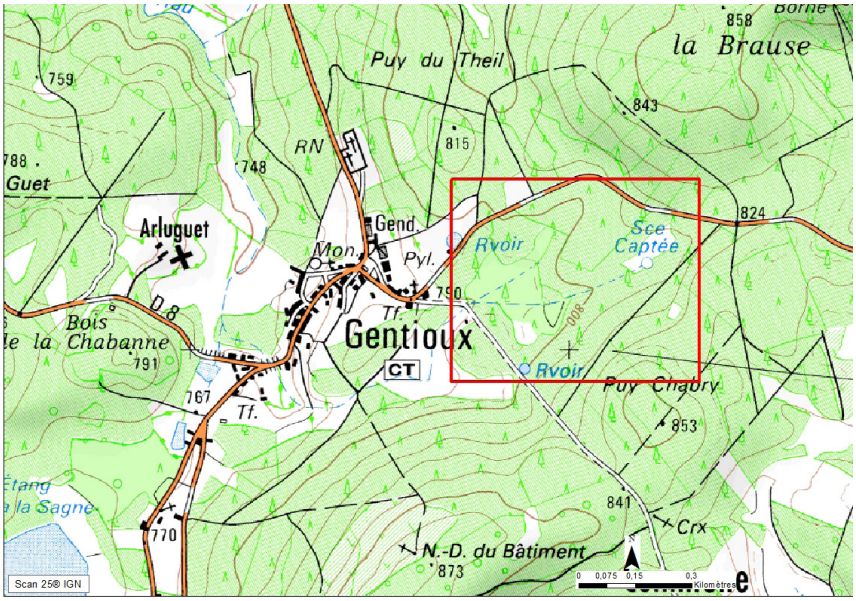

Contexte

CADRE DU PROJET
Contrat territorial Sources en actions

COÛT TOTAL
26 400 euros

FINANCEURS
Groupement Forestier propriétaire de la parcelle (M.Philippe Jorrand), AELB, Conseil régional du Limousin.

PARTENAIRE
Coopérative Forestière Bourgogne Limousin

Structure

NOM : Parc naturel régional de Millevaches en Limousin
ADRESSE : Maison du Parc, 7 Route d'Aubusson, 19290 Millevaches
TÉLÉPHONE : 05 55 96 97 01
EMAIL : g.rodier@pnr-millevaches.fr
CONTACT : Guillaume Rodier
SITE WEB : www.pnr-millevaches.fr

Descriptif de la structure

Le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin est situé à l'ouest du Massif central, au cœur de la Région Limousin. Il rassemble 113 communes des départements de la Corrèze, de la Creuse et de la Haute-Vienne. De 400m à 1000m d'altitude, le territoire présente des entités paysagères différentes : vallées, plateaux, sources…

Depuis sa création, le Parc a mis en place plusieurs actions et programmes dans les domaines du patrimoine naturel, de l'eau, de l'agriculture et de la forêt, de l'habitat, du développement économique, de l'environnement, du tourisme… pour préserver et valoriser les richesses mais aussi pour stimuler les initiatives.

2 Site d'intervention

© G.Rodier
PLANTATION DE RESINEUX

© G.Rodier
RUISSEAU DE LA VERGNE

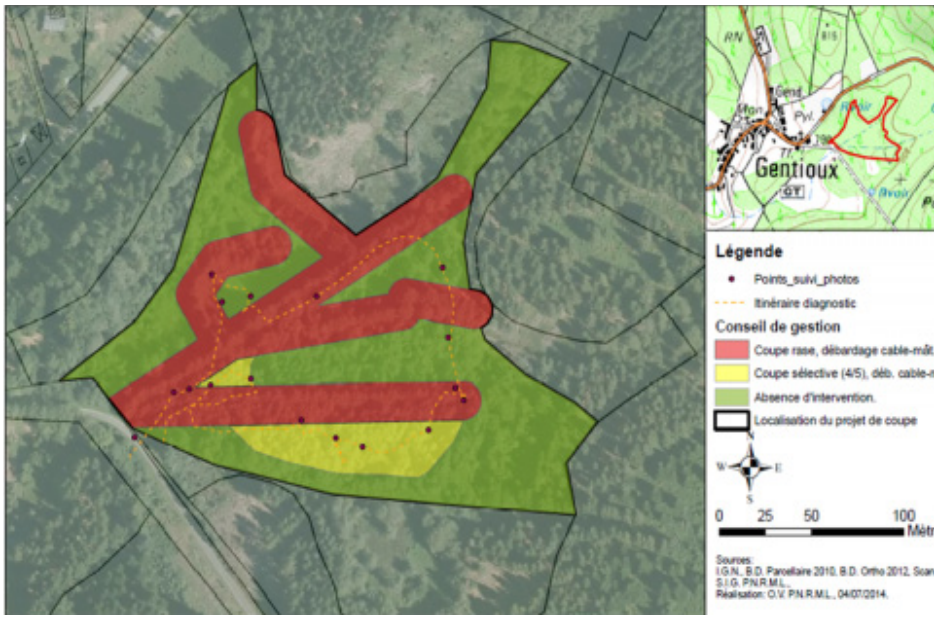

La tourbière visée par le chantier a été plantée dans les années 1960 avec des épicéas de Sitka sur les talus de drains multiples et avec des pins sylvestres sur une surface d'environ 5 hectares traversée par les sources pérennes du ruisseau de la Vergne (sous-affluent de la Maulde).

Les travaux de drainage et de rectification des cours d'eau, mutualisés aux plantations et à la fermeture naturelle de la parcelle, ont asséchés progressivement la tourbière. Les travaux d'exploitation concernent une superficie de 1,8 hectares visant à supprimer l'ensemble des alignements d'épicéas et une partie des pins et bouleaux en conservant les arbres de plus haut port favorables à l'avifaune, en particulier au circaète Jean-le-Blanc visé par le site Natura 2000 'Plateau de Millevaches'(ZPS).

3 Enjeux

Les fonctionnalités du milieu, vis-à-vis de la ressource en eau en termes qualitatif (autoépuration) et quantitatif (rôle de tamponnage des débits d'eau), étaient très limités. L'évolution du milieu consécutivement à la gestion de la parcelle, rend compte d'une incision, localement très importante, du lit des ruisseaux (jusqu'à 1,3 mètre par endroit en raison des alignements de Sitka au système racinaire surfacique favorisant les affouillements de berges, du recalibrage et l'absence de transit sédimentaire). Le pompage d'eau par les résineux, qui augmentent par ailleurs l'interception des précipitations, les drains et l'incision provoquent l'abaissement de la nappe phréatique et par conséquent l'assèchement de la tourbière et des milieux connexes. Les fonctionnalités de la zone humide sont diminuées et portent sur des enjeux également d'usages avec notamment la présence d'un captage d'eau en amont immédiat.

Objectifs du maître d'ouvrage

- restaurer le **fonctionnement hydraulique** d'un milieu emblématique du PNR par la coupe et l'export du bois
- participer à la gestion qualitative et quantitative de **la ressource en eau**
- restaurer les fonctionnalités environnementales **des habitats humides patrimoniaux**
- favoriser l'implantation ou la fréquentation d'une **avifaune** visée par la ZPS du Plateau de Millevaches
- participer à la **restauration géomorphologique** (sinuosité, substrat, incision, ...) des cours d'eau
- participer à l'**amélioration du paysage** de la commune de Gentioux particulièrement fermée actuellement
- permettre à la **filière bois** de travailler en étroite collaboration avec les gestionnaires des milieux aquatiques
- promouvoir l'exemplarité de cette expérience, par un **chantier ouvert au public**

4 Actions mises en œuvre

La méthode du câble-mât permet de ne pas faire intervenir d'engin lourd en milieu humide et fragile. L'essentiel du travail est manuel (la coupe et le débardage aérien). Cette technique est très adaptée aux zones de montagnes, au départ pour les secteurs de pente mais elle présente également des avantages dans les zones de moyenne montagne sur des milieux remarquables et sensibles.

La technique est un mât (12 m de haut) installé sur une remorque qui se déplace au fur et à mesure que l'on va tirer une ligne. Ensuite le câble porteur, qui peut aller jusqu'à 800m de portée, est repris par des supports intermédiaires correspondants à des arbres. Cela permet de maintenir le câble parallèle au sol. Un chariot téléphérique se déplace sur le câble porteur et permet de prendre les arbres entiers sur la parcelle et de les ramener jusqu'au mât. Ils sont alors pris par une pelle abatteuse et façonnés. Le mât câble nécessite une équipe de 3 hommes, un qui abat les arbres, un qui les accroche au mât câble et un qui les réceptionne et qui les façonne. Le chariot est guidé par une télécommande et les hommes sont en liaison radio permanente.

Pour un chantier optimal, le câble mât nécessite un regroupement des arbres à exploiter. Ce n'est pas le cas ici où les arbres sont éparpillés sur la parcelle. Ce sont donc 3 lignes qui ont été mises en place afin de permettre l'exploitation de l'ensemble de la parcelle. Cela a un impact sur le coût du chantier tout comme le volume exploité par ligne. Globalement, ce type d'exploitation coûte 20 à 30% plus cher qu'un chantier traditionnel.

© G.Rodier
MÂT ET ABATTEUSE

© G.Rodier
CHARIOT

© G.Rodier
OUVRIERS DU CHANTIER

Aspects administratifs

En avril 2014, la première rencontre entre le Parc et le groupement forestier de la Brauze a eu lieu afin d'identifier les compromis entre besoins environnementaux, volontés du propriétaire, possibilités techniques, viabilité économique du projet qui s'est défini en 2 mois. L'espace forestier géré par le groupement forestier de la Brauze fait l'objet d'un Plan Simple de Gestion fixant notamment le calendrier des interventions d'exploitation de bois. La réalisation de la coupe pour la restauration de la tourbière a, en premier lieu, nécessité une demande de coupe extraordinaire (juin 2014) auprès du CRPF, qui a délibéré favorablement en septembre 2014. En parallèle, une notice d'incidences au titre de Natura 2000 « ZPS Plateau de Millevaches » (animé par le PNR). Cette procédure a permis de dimensionner le chantier forestier notamment en conservant quelques pins de grands gabarits pour le refuge et la nidification du Ciracète au-delà des zonages de coupe à blanc (10 m de part et d'autres des écoulements d'eau et l'ensemble des alignements d'épicéas). Une convention entre le PNR et le Groupement Forestier de la Brauze a été validée en novembre 2014 dans le but de définir :

- la mise à disposition de la parcelle au PNR pour la durée du chantier, pour le suivi interannuel du milieu et pour la réalisation de visites post travaux,
- la contribution financière au chantier du groupement forestier de la Brauze par le produit de la vente des bois
- la délégation de maîtrise d'ouvrage au PNR

Les engagements décrits dans la convention ont été délibérés en assemblée générale du Groupement Forestier (novembre 2014) et en bureau syndical du Parc (septembre 2014).

Le PNR a procédé à une consultation publique dans le but de rechercher le prestataire en capacité de répondre au choix technique d'intervention (câble-mât), à la volonté de valorisation de l'ensemble des produits d'exploitation (bois d'œuvre, bois énergie), à la nécessité de suivre différentes préconisations environnementales.

Le choix d'un prestataire (CFBL) a conduit aux demandes de subvention par le Parc pour supporter la différence entre le coût d'exploitation et les recettes.

Egalement, une dérogation à l'article L124-6 du code forestière sera réalisée. Cet article stipule que dans un massif forestier d'une étendue supérieure à 4 ha, après toute coupe rase d'une surface supérieure à 1 ha (ici environ 1,3 ha en coupe rase), la personne pour le compte de qui la coupe a été réalisée ou, à défaut, le propriétaire du sol est tenu, en l'absence d'une régénération ou reconstitution naturelle satisfaisante, de prendre, dans un délai de cinq ans à compter de la date de début de la coupe définitive, les mesures nécessaires au renouvellement des peuplements forestiers. Le document sera rédigé fin 2015 par le PNR de Millevaches en Limousin en invoquant des justifications environnementales en respect de la convention signée avec le groupement forestier.

Actions complémentaires

La localisation du chantier forestier et sa réalisation dans le courant du mois de février, répond à des enjeux de phasages avec l'absence d'activité de reproduction de la faune, et la réalisation d'autres travaux de restauration de cours d'eau et de zones humides en aval immédiat.

Le chantier de restauration a pris en compte la présence d'une station de renouée du Japon (espèce allochtone envahissante) localisée sur les rives du ru de la Vergne. Cette station fait l'objet d'expérimentation fait l'objet d'expérimentations de lutte contre son extension par la communauté de communes Creuse Grand Sud (dans le cadre de Sources en action). Il a été convenu entre les différentes parties concernées d'expérimenter en sus le compostage d'une partie des rémanent du chantier forestier sur la station : il apparaît en effet que la température peut atteindre des valeurs comprises entre 60 et 70°c au niveau du sol. Il sera évalué les effets sur la renouée, ses rhizomes et sur la banque de graine du sol.

L'exécution du chantier forestier s'est souhaitée en phase avec un chantier de restauration morphologique (reméandrage) à l'aval immédiat sur un secteur également recalibré (prévu pour 2015-2016 par la Communauté de communes Creuse Grand Sud).

La mutualisation des efforts et des compétences sur ce bassin hydrographique doit conduire à l'atteinte du bon état écologique global.

Conservatoires d'espaces naturels
La Fédération

RÉALISÉ PAR LA FÉDÉRATION DES CONSERVATOIRES D'ESPACES NATURELS
6 rue Jeanne d'Arc, 45000 Orléans - Tél. : 02 38 24 55 00 - Fax : 02 38 24 55 01

Résultats

Il est encore tôt pour évaluer tous les bénéfices. Cependant, quelques jours après l'enlèvement des ligneux, l'eau, sur l'ensemble du milieu est à nouveau venue affleurer à la surface de la tourbière. Les effets sur la végétation et la reprise des processus de tourbification sont évalués annuellement par le Conservatoire d'espaces naturels du Limousin dans le cadre de Sources en action. L'évolution géomorphologique des drains et des cours d'eau recalibrés nécessitera également beaucoup de patience et sera suivie par le PNR (qui identifiera le besoin ou non d'une intervention supplémentaire sur les lits mineurs des cours d'eau, mais l'objet du projet est de minimiser les interventions en favorisant les reprises d'évolutions naturelles : il s'agit d'une modification de la trajectoire écologique). La mutualisation des efforts et des compétences sur ce bassin hydrographique conduira à l'atteinte du bon état écologique global.

Ce projet de restauration par un chantier forestier est un détail au regard des besoins de restaurations de milieux liées à la sylviculture sur le territoire du PNR ou celui de Sources en action (plus de 500 ha de tourbières sont plantées mais combien en zones humides plus ordinaires ?). Cependant, l'objectif d'instruire une dynamique entre des acteurs qui n'ont pas d'habitude de coopération est un succès. En effet, la CFBL n'est plus considérée nécessairement comme un prestataire mais bien comme un partenaire par sa démonstration de professionnalisme.

Perspectives

Cette démonstration suivie et approuvée par les partenaires financiers de Sources en action a permis l'intégration de la CFBL comme acteur de l'eau à Sources en action lors de son renouvellement en 2017. Les enjeux forestiers pour la gestion de l'eau sont désormais pleinement pris en compte dans le cadre du contrat avec la mise en place d'action de terrain de la CFBL, de l'ONF également intégrée au contrat.

Cependant, cette dynamique doit être entretenue et renforcée : une animation spécifique auprès des acteurs de la forêt (PNR de Millevaches, Communauté de communes CIATE Bourganeuf Royère de Vassivières) a également été contractualisée via Sources en action auprès de l'Agence de l'eau Loire Bretagne et la Région Nouvelle-Aquitaine.

Cela permettra d'acquérir d'avantage d'expériences et améliorer le dimensionnement des travaux dans l'objectif de favoriser des bilans économiques positifs, clé d'entrée essentielle pour inciter les propriétaires à s'engager dans la restauration de leurs parcelles humides.

Ce chantier permet enfin de caractériser une autre dimension du rôle de coordonnateur de contrat territorial milieux aquatiques, porté conjointement par l'EPTB Vienne et le PNR de Millevaches en Limousin concernant Sources en action : orchestrer, dynamiser, impulser de nouvelles thématiques de travail au regard des nécessités de terrain.

En savoir plus

Consultez la page dédiée à cette expérience : http://www.pnr-millevaches.fr/Restauration-d-une-tourbiere-a

SITE APRÈS TRAVAUX

RUISSEAU DE LA VERGNE APRÈS TRAVAUX

Fiche rédigée Guillaume Rodier, PNR Millevaches en Limousin, 2017

Conservatoires d'espaces naturels La Fédération

RÉALISÉ PAR LA FÉDÉRATION DES CONSERVATOIRES D'ESPACES NATURELS
6 rue Jeanne d'Arc, 45000 Orléans - Tél. : 02 38 24 55 00 - Fax : 02 38 24 55 01

MARS 2017